

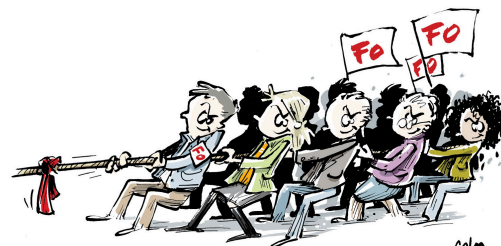
# Les AESH veulent en découdre !

**250 AESH, parents, enseignants devant l'IA 13 le jeudi 8 avril pour la satisfaction de leurs revendications !**

À l'appel de l'intersyndicale nationale et départementale FO-CGT-SUD-FSU, et malgré les restrictions sanitaires, le rassemblement du 8 avril a été un succès !

Une délégation intersyndicale a été reçue par Monsieur Lasalle, Secrétaire Général de la DSDEN 13, et de Madame Veaugier, cheffe de la Division des Personnels Non Enseignants. Le SNFOLC 13 en fait le compte rendu ci-contre.

Au sortir, devant une centaine d'AESH et de personnels présents, trois interventions ont été faites pour rendre compte de l'audience.



**NE CÉDONNS RIEN!**

**Des AESH de 12 établissements décident de se constituer en comité de suivi pour poursuivre la mobilisation. Le SNFOLC 13 soutient pleinement cette initiative et répondra aux sollicitations qui lui seront faites.**

## Compte rendu du SNFOLC 13 de la délégation intersyndicale du jeudi 8 avril

Un tour de table avec prise de parole des AESH qui présentent les revendications : désorganisation des missions des AESH avec la mise en place des PIAL, des 5h/élève, des salaires trop bas, plus d'élèves à suivre sans aucune augmentation de salaire... Les AESH veulent un statut et un vrai salaire et être respecté !

Les AESH présentes ont parlé de problèmes concrets rencontrés au quotidien. Le Secrétaire Général a semblé compréhensif mais répétait sans arrêt qu'il appliquaient la politique du gouvernement.

Les camarades en bas criaient les revendications, la délégation les entendait, cela faisait du bien !

### Concernant les PIAL

Selon le Secrétaire Général, le problème n'est pas le nombre d'heures mais comment est organisé le service. Il s'adonne à un monologue sur la politique menée depuis 10 ans en précisant qu'il y a un progrès avec la fin des CUI, des CDD de trois ans et non plus de 6 mois. Il précise que ses services appliquent la politique du gouvernement et qu'il ne peut pas répondre aux revendications ce jour. Selon lui, les objectifs que la DSDEN s'est fixé sont les suivants : stabiliser les équipes dans les PIAL ; intégrer les

AESH dans les équipes éducatives ; développer les contrats de 24h ou 32h. Sur les 5h du PIAL, le SG ne fait aucune réponse.

**Le Secrétaire Général exprime des regrets sur le département et les dérives d'affectations de cette année. Selon lui, cela ne se reproduira pas à la rentrée prochaine. Le SNFOLC 13 sera très vigilant sur ce point !**

Pour l'Inspection, les moyens alloués dans les Bouches-du-Rhône sont supérieurs à la moyenne nationale. Les besoins sont évalués par le ministère qui a imposé les 5h et il a laissé les DSDEN la possibilité de recruter. Ainsi, la direction académique a lancé une campagne de recrutement cette année (+ 170 AESH entre février et avril) mais aucun chiffre annoncé pour la rentrée 2021.

**Le Secrétaire Général annonce que la DSDEN va demander à toutes les AESH le nombre d'heures qu'elles souhaitent, l'arbitrage se fera en juin. L'administration indique qu'elle sera vigilante pour éviter les temps partiels subis.**

Le SNFOLC rappelle que les PIAL relèvent du département et qu'ils peuvent se prononcer sur leur disparition et sur le seuil des 5h. Le secrétaire général nous explique qu'il ne peut pas prendre la décision tout seul et que les PIAL relèvent d'une politique nationale.

.....

## 1 élève = 1 AESH : Non respect des notifications individualisées et mutualisées

Le SNFOLC rappelle que que les notifications individuelles doivent être respectées et par conséquent qu'ils sont en faute. Un enfant notifié individualisé par la MDPH n'a pas à partager son AESH avec des enfants mutualisés en raison d'un manque de personnel ou sous couvert des PIAL. **Le SG répond qu'ils seront vigilants.**

### Sur la question du statut et des salaires

Il y a réellement des **différences de salaires entre AESH selon les gestionnaires**. FO pointe le problème de services gestionnaires avec des AESH gérés par le lycée Saint Exupéry et d'autres par la DSDEN, des différences de salaires et des fiches de paie sans indice.

Réponses du SG : il y a eu un progrès car pendant plusieurs années il y avait 4 établissements gestionnaires et dans les années à venir on espère avoir un seul service alloué au DSDEN. **Pour les différences de salaires ils parlent de revalorisations de 50 euros en cours. Le SNFOLC 13 va demander des clarifications (qui est concerné ? quel délai ? et les années antérieures ?).**

FO rappelle que l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 est très clair : une mission permanente doit être exercée par un fonctionnaire. La demande d'un statut de la fonction publique n'est pas un vœu pieux, cette revendication est légitime pour des agents qui travaillent dans l'éducation nationale depuis plus de 10 ans, il nous dit qu'il n'a aucun pouvoir sur la mise en place d'un statut et sur l'augmentation des salaires.

### Autres questions

- **Abus de pouvoir des chefs d'établissements** : Ils imposent des tâches administratives, de surveillance. Le SNFOLC dénonce une réglementation qui permet aux chefs d'établissement d'imposer aux AESH d'autres tâches que l'accompagnement et le soutien aux élèves en situation de handicap. FO réclame que les missions des AESH soient strictement dédiées aux élèves qui leur sont confiées.

Le SG reconnaît que ce n'est pas normal. Le secrétaire général nous assure qu'il fera un rappel aux chefs d'établissements pour éviter certaines dérives.

- **Formation** : FO met en avant que les AESH n'ont qu'une seule formation obligatoire au début, qu'ensuite elles sont oubliées et que les AESH doivent se débrouiller toute seule pour s'autoformer.

Mme la cheffe de la DPNE indique que nous avons raison et a dit qu'il y avait beaucoup de monde pour ces formations. Elle a pris note de cette remarque. Elle a rajouté que les contrats sont de 41

semaines dont 5 semaines de formation pendant les vacances. FO rappelle que les formations sont insuffisantes et qu'elles doivent se tenir sur le temps de travail.

- **Transports** : Demande de remboursement des abonnements RTM par les AESH présentes. Réponse de l'inspection : on rembourse la moitié de l'abonnement.

FO : Aucune indemnité pour les trajets entre établissements pour les AESH qui sont sur plusieurs établissements. Aucune réponse.

- **FO demande de préciser les missions des AESH quand l'élève est absent** : aucune réponse.

### Le SNFOLC 13 rappelle la réalité du terrain

FO a apporté des éléments concrets en présentant les motions-pétitions des différents établissements comme Les Caillols, Yves Montand, Giono, Perrin... signées par des centaines d'enseignants, d'AED, de personnels administratifs et d'entretien ce qui montre que la situation est grave et que les soutiens sont nombreux. Ils doivent entendre la colère et la souffrance des collègues AESH qui sont méprisés, qui se retrouvent avec un salaire en dessous du seuil de pauvreté. Ce n'est pas admissible dans l'école de la République de faire subir de tels traitements. Ils ont droit au respect. Ils ne sont pas corvéables à merci.

Le SG nous parle d'AESH intégrés dans la structure et dans l'équipe. FO expose la réalité du terrain :

- des AESH n'ont toujours pas accès à Pronote, n'ont pas de tablettes, ne peuvent pas faire de photocopies ou rester dans les salles des profs. Ce sont des situations concrètes de non intégration dans les équipes.

- Pas de masques FFP2 pour les AESH qui sont près des élèves au quotidien.

- Pas d'invitation à la campagne de vaccination dans l'éducation nationale, c'est encore un mépris pour ce personnel impliqué et investi.

Pour conclure, le secrétaire général indique suivre le cap décidé par le gouvernement. FO a répondu que nous aussi nous maintenons le cap et que nous poursuivrons le combat. FO a insisté pour qu'il fasse remonter nos revendications au ministre : un vrai salaire, la suppression des PIAL, un véritable statut de la Fonction publique et le retour à un élève pour un AESH.

**Le SNFOLC 13 se tient à la disposition de toutes les collègues AESH du second degré en cas de problème et pour que les engagements pris par le représentant de Monsieur l'Inspecteur d'Académie soient respectés.**